



# COMMISSION DES MESURES PHYTOSANITAIRES

## Seizième session

Réunion en ligne, 5, 7 et 21 avril 2022

Compte rendu du groupe de réflexion de la CMP sur les communications

Point 8.8.4 de l'ordre du jour

Document établi par le groupe de réflexion de la CMP  
sur les communications

## I. Introduction

1. Le cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV indique que la communication est une activité centrale et un outil essentiel permettant de s'assurer que les répercussions graves que peuvent entraîner l'introduction d'organismes nuisibles dans le monde entier sont comprises, et que la santé des végétaux est intégrée dans les politiques des organisations intergouvernementales et non gouvernementales compétentes.

2. La stratégie de communication de la CIPV oriente les efforts de communication. Les principaux domaines de résultats pour 2030 sont notamment la communication efficace sur les questions phytosanitaires et l'importance que revêt la santé des végétaux, la coopération avec d'autres instances internationales pour accroître la visibilité de la Convention et de ses objectifs, et la coordination de la FAO pour garantir que les bureaux nationaux et régionaux jouent un rôle dans la mise en œuvre de la Convention et de ses normes.

3. Lors de sa quinzième session (2021), la Commission des mesures phytosanitaires (CMP) a créé le groupe de réflexion sur les communications, dont les fonctions principales sont les suivantes:

- élaborer la stratégie de communication de la CIPV (2022-2030) en vue de son adoption par la CMP en 2022, et proposer un mécanisme de mise en œuvre et de suivi;
- proposer et rédiger des plans pour les campagnes de communication visant à sensibiliser l'opinion mondiale à la santé des végétaux et aux travaux de la CIPV;

- proposer et élaborer des procédures pour planifier les activités de communication de la CIPV et leur mise en œuvre dans le cadre des prochaines journées internationales de la santé des végétaux;
- élaborer une stratégie visant à faire participer les parties prenantes concernées (parties contractantes de la CIPV, organisations régionales de la protection des végétaux, secrétariat de la CIPV et représentants des divisions concernées de la FAO, décideurs, autres organisations internationales et principaux donateurs);
- répertorier les donateurs potentiels auxquels il faudra faire appel et contribuer à mobiliser des ressources pour la mise en œuvre de la stratégie de communication de la CIPV.

## II. Informations actualisées sur les progrès accomplis

4. Le groupe de réflexion de la CMP sur les communications a tenu sa première réunion en septembre, après que le Bureau de la CMP ait examiné et approuvé les profils soumis par les parties contractantes de la CIPV et les parties prenantes. Le groupe de réflexion est actuellement composé de dix membres possédant des compétences et une expérience pertinentes en matière de communication ainsi qu'une connaissance de la CIPV et de ses activités. Il restera en fonction jusqu'à la dix-septième session de la CMP (2023), sous réserve d'éventuelles décisions prises ultérieurement par le Bureau de la CMP concernant la prolongation de son mandat. Les membres du groupe de réflexion ont recommandé l'élection d'un président et d'un coprésident ayant respectivement une expertise en la matière et une expérience solide en communication. Le groupe a élu Mme Lihong ZHU (Nouvelle-Zélande) en tant que présidente et M. James STAPLETON (CGIAR) en tant que coprésident du groupe. Le poste de membre de la région Amérique du Nord est toujours vacant suite au transfert du représentant désigné du Canada.

5. Le secrétariat de la CIPV a coordonné la préparation de sept réunions du groupe de réflexion de la CMP qui ont eu lieu le 3, le 15 et le 28 septembre, le 27 octobre, le 15 novembre, le 9 décembre 2021 et le 20 janvier 2022. Les membres du groupe de réflexion de la CMP ont examiné le mandat et les documents de référence, notamment le cadre stratégique de la CIPV 2020-2030, la stratégie de communication de la CIPV 2013-2018, la stratégie de communication et le plan d'action de l'Année internationale de la santé des végétaux, les rapports de communication présentés à la CMP de 2016 à 2021, les rapports numériques de l'Année internationale de la santé des végétaux et les informations actualisées concernant les éléments du programme de développement déjà en cours.

6. Le groupe de réflexion est convenu de quatre objectifs de communication stratégiques de haut niveau, après avoir pris en considération les objectifs stratégiques de la CIPV, les recommandations issues de la stratégie de communication précédente et le Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030. Il a été convenu que la nouvelle stratégie de communication prévue sur une période de huit ans améliorerait la visibilité, l'engagement et l'impact de la CIPV.

7. Le groupe de réflexion de la CMP sur les communications devrait achever la mise au point de la structure de la stratégie de communication de la CIPV 2022-2030 dans les semaines à venir, tout en définissant plus précisément les éléments clés.

8. Le groupe de réflexion a également examiné l'opportunité de présenter le projet de stratégie de communication de la CIPV 2022-2030, en vue de son adoption par la CMP en 2022. Il a conclu qu'étant donné la mise en place tardive du groupe, il faudrait davantage de temps pour garantir une stratégie de communication solide qui permette de guider les efforts de communication de la CIPV au cours des huit prochaines années, et qu'une prolongation d'un an permettrait au groupe de réflexion de solliciter les contributions et les commentaires du Bureau de la CMP, du Groupe de la planification stratégique et des parties contractantes, en adoptant une approche plus exhaustive.

9. Le groupe de réflexion de la CMP sur les communications joue un rôle important en soutenant la mise en œuvre du Cadre stratégique 2020-2030 de la CIPV. Le président du groupe de réflexion a participé à une réunion du groupe portant sur la mise en œuvre des éléments du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030 afin d'améliorer la coordination avec la

stratégie de communication de la CIPV, ces deux volets devant se soutenir mutuellement. Le groupe de réflexion de la CMP sur les communications peut également apporter des contributions supplémentaires à l'établissement des thèmes annuels de la CIPV, et soutenir la promotion de la Journée internationale de la santé des végétaux, qui sera proclamée ultérieurement et qui figurera également au programme de la nouvelle stratégie de communication de la CIPV.

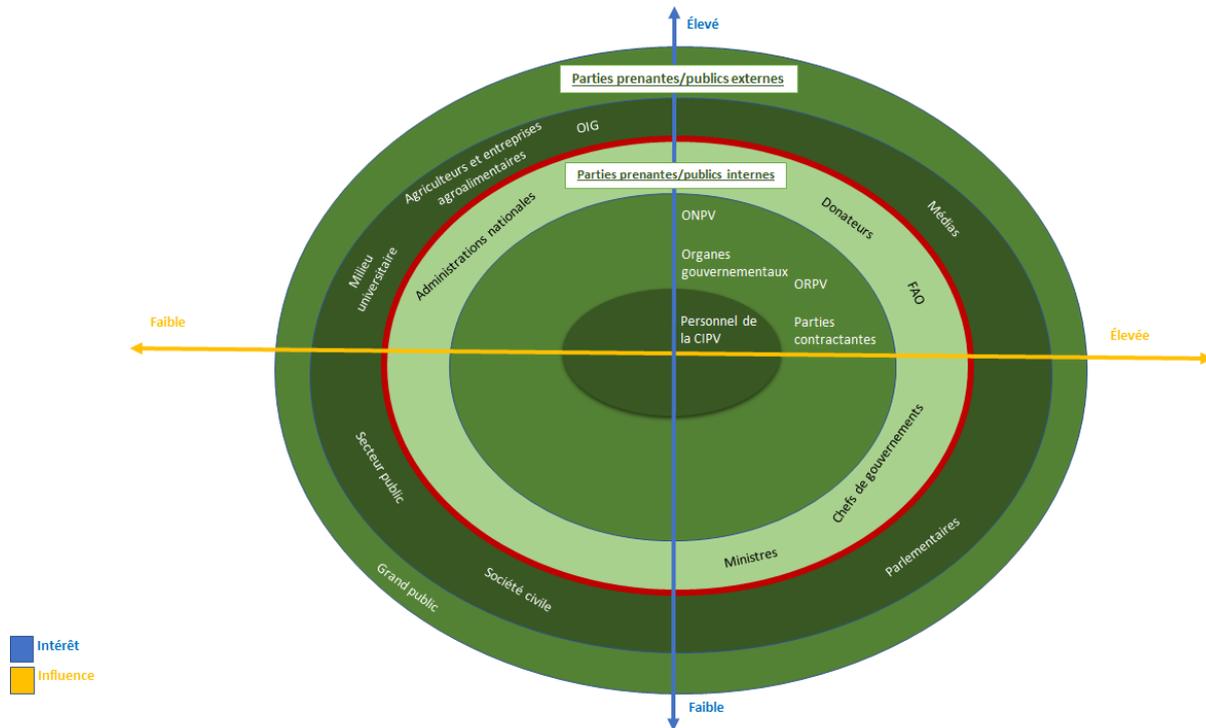
### III. Objectifs stratégiques

Quatre objectifs stratégiques de haut niveau sont proposés en ce qui concerne la stratégie de communication de la CIPV 2022-2030, et sont étayés par un certain nombre de sous-objectifs.

- OS 1: Susciter une prise de conscience à l'échelle mondiale en ce qui concerne le rôle important que joue la santé végétale dans nos vies et les incidences que celle-ci peut avoir.
  - a) Promouvoir les liens essentiels entre les travaux de la CIPV et la réalisation des objectifs de développement durable des Nations Unies (ODD 1, 2, 8, 12, 13, 15, 17).
  - b) Renforcer la position et le statut de la CIPV au sein des instances internationales.
- OS 2: Renforcer la visibilité des activités principales et spécifiques menées par la CIPV.
  - a) Établissement de normes pour la protection des végétaux et facilitation du commerce sans danger des végétaux, des produits végétaux et des articles réglementés – promotion et reconnaissance de la CIPV en tant que seule organisation normative internationale dans le domaine phytosanitaire, qui élabore des normes internationales pour les mesures phytosanitaires (NIMP) et des recommandations de la CMP.
  - b) Renforcement des capacités et diffusion d'informations, en tant que source principale d'informations et de connaissances en matière de protection phytosanitaire.
  - c) Appuyer la mise en œuvre de la Convention, des NIMP et des recommandations de la CMP.
  - d) Tirer parti du rôle essentiel que jouent les organisations nationales de la protection des végétaux (ONPV), les organisations régionales de la protection des végétaux (ORPV) et d'autres parties prenantes clés, en collaboration avec la CIPV et la FAO.
- OS 3: Contribuer à la mobilisation des ressources (techniques, humaines et financières).
  - a) Soutenir le programme de mobilisation des ressources de la CIPV afin de sensibiliser les publics visés au moyen de communications claires et convaincantes.
- OS 4: Créer un environnement et un processus favorables à la mise en œuvre du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030.
  - a) Privilégier les principales activités de communication menées chaque année et améliorer la cohérence et la qualité des messages destinés à un large éventail de parties prenantes et de publics, notamment en soutenant la mise en œuvre du programme de développement du Cadre stratégique de la CIPV 2020-2030.
  - b) Améliorer l'efficacité des initiatives de communication de la CIPV concernant la santé des végétaux par la mise en place d'un mécanisme de communication coordonné impliquant les ONPV, les ORPV et les bureaux régionaux de la FAO.

#### IV. Cartographie des publics et des parties prenantes

L'importance que revêt la cartographie des publics et des parties prenantes tient à la nécessité de recenser les domaines qui constituent des sujets de préoccupation et ceux qui présentent un intérêt commun pour la CIPV et ses multiples parties prenantes, afin de pouvoir créer un contenu et des messages qui soient pertinents et qui trouvent un écho auprès d'elles. Le graphique suivant montre l'influence que peuvent avoir les différents publics et parties prenantes et les intérêts qui leur sont propres.



#### V. Travaux en cours

10. Le groupe de réflexion continue de travailler à l'élaboration de messages fondamentaux concernant les objectifs stratégiques, qui ciblent divers publics et parties prenantes. Il s'emploie également à déterminer les voies de communication appropriées et efficaces pour transmettre les messages visant à aboutir à l'action souhaitée.

11. Par ailleurs, le groupe de réflexion se consacrera à la mise en œuvre de la stratégie en élaborant un plan de communication qui permette de poser des jalons, d'identifier les médias ciblés, de gérer la qualité du plan de communication et les échéances prévues, ainsi que de mesurer et de suivre l'impact de la stratégie de communication.

12. La CMP est invitée à :

- 1) *prendre note* du rapport;
- 2) *encourager* les ONPV et les ORPV à contribuer à la stratégie par l'intermédiaire des membres du groupe de réflexion de leurs régions;
- 3) *encourager* la région Amérique du Nord à désigner une personne pour faire partie du groupe de réflexion de la CMP sur les communications;
- 4) *convenir* de reporter l'adoption de la stratégie de communication de la CIPV à la dix-septième session de la CMP (2023).